

## La Truite lumbroise

## Règlement 2025

- ⇒ **Ouverture générale** : samedi 8 mars 2025, de 9h00 à 17h00.
- ⇒ **Fermeture générale** : dimanche 21 septembre au soir.
- ⇒ **Prises de la truite fario et de l'ombre commun interdites**. Ces deux espèces doivent être remises à l'eau (arrêté préfectoral).
- ⇒ **Prises autorisées par jour** : 6 truites arc-en-ciel
- ⇒ **Taille minimale autorisée** : 25 cm pour les arc-en-ciel
- ⇒ **Pêche de l'anguille** : se référer au carnet de prélèvement, disponible sur [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)
- ⇒ **Réouvertures après rempoissonnements** : les samedis suivants de 9h00 à 17h00 : 5 avril / 3 mai / 7 juin / 5 juillet / 2 août / 6 septembre.
- ⇒ **Journée grosses truites le 7 juin (fête de la pêche)**.
- ⇒ **La pêche sera ouverte tous les jours, aux heures légales**, sauf à partir du mercredi soir avant chaque rempoissonnement.
- ⇒ **Techniques de pêche interdites** : cuillère, leurre , poisson nageur rapala, palette et appâts prohibés (asticots,...).
- ⇒ **Seul, l'hameçon simple sans ardillon (ou écrasé) est autorisé** .
- ⇒ **La pêche les pieds dans l'eau** est autorisée à partir du dernier week-end de mai, uniquement pour la pêche à la mouche.
- ⇒ **La pêche est autorisée** sur tout le parcours de l'Aa géré par la société, ainsi que les parties concédées du Bléquin. **Pêche interdite** dans la réserve de M.LEKIEFRE, ainsi que sur toute la rive droite.
- ⇒ **Le garde de la société, M.Emeric LEGRAND**, est habilité à contrôler chaque pêcheur, inspecter son panier et verbaliser en cas d'infraction. Tout pêcheur constaté et verbalisé pour infraction à la réglementation pêche et au code de l'environnement, pourra être convoqué auprès du Conseil d'Administration afin d'exposer les faits et donner ses explications. Le Conseil d'Administration délibérera alors du préjudice causé à l'Association. Si le préjudice est avéré et justifié, le pêcheur pourra être exclu de l'association.
- ⇒ **Chaque pêcheur se doit d'être exemplaire en matière de propreté et de respect de l'environnement !**
- ⇒ **La Truite lumbroise n'est pas réciproitaire. Ses adhérents ne peuvent pêcher que sur ses propres lots de pêche et, inversement, les titulaires d'une carte réciproitaire ne peuvent y pêcher !**
- ⇒ **Possibilité d'acheter sa carte au café PMU de LUMBRES.**

**Président** : Frédéric SPECQUE Tel 06 87 97 85 19

**Garde** : Emeric LEGRAND Tel 06 81 70 84 50